



Sommaire

Edito
P. Boudet..... p. 1

Etude «Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne»
M.F. Thomas..... p. 2

Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne
C. Peltais..... p. 2-3

Rapport d'activité des Services de l'Etat en région Bretagne - 2011
O. Dehaese..... p. 3-4

Budget primitif 2013
Intervention générale
G. Jourden..... p. 4-5

Commission aménagement et développement du territoire, environnement
F. Le Loarer..... p. 5

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité
G. Urvoas..... p. 5-6

Mission III - Pour une formation de qualité
T. Le Neveu..... p. 6-7

Brèves
• Création d'un groupe de travail des CESER de la façade atlantique sur les enjeux du foncier p. 7-8
• Filière des énergies marines + filière de déconstruction des navires : deux nouveaux axes de développement de l'économie maritime en Bretagne p. 8

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

SPECIAL CESER

Séance plénière du 28 janvier 2013



EDITO par
Patrice BOUDET
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Ici et là, dans les milieux bien informés, il se dit que la crise systémique de 2008-2009 serait derrière nous. Pour preuve, l'euro serait sauvé, un traité européen d'austérité et de compétitivité a été voté, un accord sur la sécurisation de l'emploi, signé entre des organisations syndicales minoritaires et le patronat devrait sous peu être traduit dans la législation... Bref, on irait vers la sortie de crise !

Sauf que la réalité est tout autre. La courbe du chômage augmente et plus singulièrement en Bretagne. Des restructurations, des fermetures d'entreprises sont quotidiennes avec leur lot de conséquences sociales catastrophiques où aucune catégorie de salariés n'est épargnée, pas plus que les services publics avec les réorganisations successives dues pour partie à la R.G.P.P.

Les dossiers examinés par le CESER portent la marque de cette situation.

À commencer par le budget primitif 2013 de la Région. Déjà marqué par des recettes insuffisantes, liées notamment, à la mauvaise compensation de la décentralisation de 2004 (36 M€/an), de nouveaux efforts de réduction des déficits publics, entraînent un gel des dotations de l'Etat en 2013 et une baisse de celles-ci en 2014 et 2015.

La C.G.T. a dénoncé cette situation de désengagement antérieur de l'Etat mais aussi le fait qu'avec le Gouvernement actuel, la Région accepte les nouvelles contraintes qu'elle avait tant vilipendées lors des exercices précédents.

C'est ainsi que la C.G.T. a déposé un amendement portant sur le solde à régler et une réflexion sur la fiscalité. Amendement rejeté par l'ensemble du patronat (MEDEF, UPA, Chambres, Agriculteurs...) mais, et ce n'est pas chose aisée dans cette institution consensuelle, la proposition de la C.G.T. a été approuvée par plus de 2/3 des conseillers. D'autant plus important à noter que les employeurs venaient de plaider à nouveau pour une nouvelle baisse des charges et des prélèvements obligatoires au nom de la compétitivité... Ce vote de la société civile au CESER, crédibilisant les analyses et les propositions de la C.G.T., n'est pas anodin

dans cette période de sacrifices pour les uns et de non partage des richesses créées pour les autres.

Autre nouveauté, c'est la déclaration sur la formation qui exige un véritable service public de la formation avec des organismes publics reconnus. De plus, la situation de l'AFPA appelle en urgence une sécurisation de cette association. C'est tout le sens de cette intervention qui a trouvé écho auprès de la F.S.U. et de F.O. pour en faire une intervention commune.

À signaler que des déclarations communes ne sont pas l'usage au CESER (la dernière en 2009).

Sur le bilan des services de l'Etat en Région, la C.G.T. n'a pas manqué de dénoncer la faiblesse de la présence des services publics, plus marquée en Bretagne que sur la moyenne nationale. En faisant part également d'inquiétudes sur le futur projet de Modernisation de l'Action Publique (M.A.P.) censé remplacer la R.G.P.P., la C.G.T. veut attirer l'attention sur les réflexions nécessaires aux contenus du service public dont la gestion ne peut être uniquement comptable. Sur ce sujet, la C.G.T. a des réflexions, des propositions. Sans doute y'a-t-il urgence à les vulgariser, les mettre en débat dans la société avant d'être confronté à un projet ficelé, dominé par la réduction des dépenses publiques.

Autre dossier important, c'est une contribution interne au CESER, concernant les restructurations et les mutations d'entreprises, suite à la dégradation industrielle bretonne de l'année 2012, se poursuivant en 2013.

S'appuyant sur ses travaux antérieurs, le CESER préconise d'activer trois leviers complémentaires et indissociables que sont l'anticipation des restructurations, la construction de parcours professionnels sécurisés et la réindustrialisation des territoires. Loin d'être un texte de la C.G.T., loin de le considérer comme un accord dont ce n'est pas la vocation, il n'en demeure pas moins qu'il peut constituer un point d'appui pour les syndicats dans les entreprises et les territoires. La déclaration de la C.G.T. le dit et en même temps pose des exigences. On y reviendra dans une prochaine publication.

L'année 2013 est à peine commencée mais, pour la C.G.T., la bataille est engagée, alors bonne année !

Rennes le 30.01.2013

Etude "Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne"



Intervention de Marie-France THOMAS

La CGT soutient les salariés du Crédit Immobilier de France en lutte et partage l'analyse des salariés.

Nous souhaitons souligner l'utilité de tels outils tels que le CIF, pour permettre, notamment, la réalisation des parcours résidentiels tels que préconisés par l'étude.

En traitant de la « sécurisation des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne, la CGT note en préambule que le CESER fait preuve d'une démarche volontariste ; en effet, ce sujet d'étude ne relève pas d'un domaine de compétence obligatoire de la Région.

Au regard des conséquences de la crise économique, le sujet de l'étude est pertinent et va dans le bon sens en plaçant les besoins de logement dans les réalités plus larges de la question des interférences entre lieu de vie et lieu d'activités. Elle a le mérite de mettre en exergue les problématiques en matière d'habitat, rencontrées par un segment particulier de la population que sont les ménages actifs. Les intervenants auditionnés en commission ont d'ailleurs, à plusieurs reprises, souligné leurs difficultés pour rassembler des données chiffrées précises sur le sujet.

La CGT regrette cependant que les auditions des deux seules associations d'usagers (CNL et CLCV) se soient déroulées en groupe de travail restreint alors que ces auditions en commission nous apparaissaient essentielles pour une réflexion commune à l'ensemble des membres. En effet, les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement se révèlent souvent complexes pour les non professionnels et nous comptons beaucoup sur l'échange avec les associations d'usagers pour creuser cette question de la simplification des procédures de recours pour les ménages confrontés à des difficultés liées à l'habitat.

En s'articulant autour de 5 enjeux, les préconisations mettent en avant la nécessité, pour la région de coordonner, de développer l'observation des ménages dans leurs parcours de vie et d'habitat. Par son action en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, en s'appuyant sur les autres collectivités territoriales, le

CESER montre que la région peut intervenir efficacement pour améliorer et sécuriser les conditions d'habitat des ménages actifs. Reste que la question des moyens mis à disposition se posera très vite.

Par ailleurs - et ce n'est pas une remarque de forme uniquement - nous nous étonnons du choix de la photographie illustrant la couverture de l'étude. Cette image représente un quartier résidentiel, en milieu rural, constitué de maisons neuves, grevant largement les champs voisins. Or, dans ses préconisations, le CESER encourage le renforcement de la stratégie Etat-Région en matière de maîtrise publique du foncier et notamment en incitant à la sobriété foncière. Attention donc aux poids des mots et, en opposition, au choc des photos, en l'occurrence de La photo, la seule contenue dans cette étude.

Enfin, la CGT soutient l'idée, initiée par la région Bretagne, de la création d'un schéma de cohérence régionale de l'habitat dans le souci d'agir pour une nouvelle politique d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale. Cela va dans le sens de la revendication de la CGT d'un service public de l'habitat qui prendrait en compte à la fois le rapport domicile-travail, la mise en œuvre d'instruments de régulation du foncier et enfin une juste représentation des acteurs concernés dans les structures nationales, régionales et locales.

Faire face aux mutations d'activités et aux restructurations d'entreprises par une anticipation et une adaptation porteuses d'activités et d'emplois en Bretagne



Intervention de Christian PELTAIS

La CGT considère cette contribution comme un point d'appui non négligeable pour œuvrer dans ce que devraient être des relations sociales de qualité.

Ce texte trouvera de la crédibilité s'il permet de créer des espaces de dialogue social et de négociation dans les territoires, avec l'ensemble des entreprises, (groupements d'employeurs, pôle de compétitivité, clusters, donneurs d'ordre, sous traitants) avec pour objectif de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Pour la CGT, cela pose aussi la question des moyens pour que vive cette contribution.

La force de ce texte, réside dans sa préconisation d'actionner simultanément les trois leviers que sont l'anticipation des restructurations, la sécurisation des parcours professionnels des salariés et la ré-industrialisation des territoires.

Si nous apprécions ce qui est préconisé concernant le dialogue dans les territoires au travers, notamment, de la GPECT, au regard des urgences sociales, des milliers de suppressions d'emplois, des restructurations annoncées, et de la courbe du chômage, les préconisations demeurent forcément insuffisantes. Il manque, par exemple, un contenu en terme de droits nouveaux pour les salariés et leurs représentants afin qu'ils puissent intervenir sur la stratégie des entreprises, ou encore sur l'utilisation et le contrôle des fonds publics. Pour mémoire, nous avons tous signé une charte bretonne pour la qualité de l'emploi dont les termes seraient intéressants à réactualiser.

En tout état de cause la CGT continuera d'intervenir afin que les bonnes dispositions soient prises face aux plans de restructuration, aux urgences sociales des salariés du groupe Doux, aux fermetures de sites, que ce soit à STX, dans l'agroalimentaire, chez PSA, au Crédit immobilier de France ou encore chez Alcatel pour ne citer que ceux-là.

Ce sont autant d'exemples qui démontrent les effets en cascade de la course effrénée à la concurrence, à la financiarisation de l'économie, en dehors de toute réponse aux besoins des salariés et de la population.

Ceci pose urgemment, la création de lieux de négociation, là où doivent se prendre les décisions. C'est pourquoi, nous soulignons l'intérêt du paragraphe qui demande de « Valoriser la complémentarité des expertises et des regards de la direction de l'entreprise, de l'encadrement, des instances de représentation du personnel et des organisations syndicales ». Le texte interpelle aussi les collectivités. Le Conseil Régional a une responsabilité pour soutenir le dialogue social territorial en associant les entreprises d'un même territoire. Nous tenons à rappeler qu'il ne sera productif qu'avec les salariés. A ce jour, sur les dossiers Doux et PSA, les avis des salariés n'ont jamais été pris en compte.

La crise accroît les responsabilités aux acteurs que nous sommes, en matière de garantie de cohésion sociale. Cela passe, comme il est préconisé dans la contribution du CESER, par une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle des territoires.

C'est un immense chantier qui demande des actions convergentes avec tous les acteurs : organisations syndicales, collectivités territoriales, entreprises, associations contre

l'insécurité sociale généralisée et pour rendre au travail sa finalité originelle, créer des richesses et participer à l'émancipation, à l'égalité femmes-hommes et au vivre ensemble.

C'est un véritable choix de société à poser entre, d'une part, plus de sécurité pour l'emploi des salariés ou d'autre part plus de libéralisme et la loi de la jungle ?

Il semble que ce soit le premier qui soit retenu dans ce texte ouvrant ainsi des perspectives pour gagner des droits attachés au salarié et transférables d'une entreprise à l'autre.

En conclusion, s'il n'est ni un accord collectif, ni une négociation sociale, pour autant, c'est un texte qui apporte de la plus-value au dialogue social.

Ainsi, la CGT entend faire vivre cette contribution du CESER et souhaite que ceux qui soutiennent ce texte aujourd'hui dans notre assemblée en fassent autant.

Rapport d'activité des Services de l'Etat en région Bretagne année 2011



**Intervention
de
Olivier
DEHAESE**

Cette année encore, le rapport sur les services de l'Etat en région Bretagne comporte de nombreux éléments quantitatifs. Il est ainsi anecdotique mais néanmoins instructif d'apprendre que l'activité pénitentiaire continue de progresser (+6%) tandis que le nombre d'élèves scolarisés décroît en élémentaire (-547) et surtout pré-élémentaire (-725).

Pour autant, la production de ce rapport purement quantitatif excluant autant que possible tout élément d'analyse ne saurait satisfaire la CGT. En l'état, ce rapport est bien plus un outil de communication à destination du grand public qu'un ouvrage utile à la réflexion de notre assemblée. Ainsi, pour nous, le constat d'un plus faible taux d'administration de la fonction publique d'état en Région Bretagne (24 agents pour 1000 habitants) qu'en moyenne nationale (29,1 pour 1000) aurait mérité des explications, une analyse.

Sur ce point, nous ne partageons pas l'idée, un temps suggérée par notre rapporteur général, que ce plus faible taux d'administration soit signe d'efficacité. Au contraire, à la CGT, nous estimons qu'il s'agit d'une manifestation de la faiblesse de la présence des services publics dans notre région. Gageons que l'étude que mène actuellement la section prospective nous éclairera sur ce point.

De la même façon, se contenter de constater la baisse de 5,5% des dépenses de l'état en Bretagne, en l'expliquant par la disparition de la compensation relais aux collectivités territoriales suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, paraît très insuffisant à la CGT. C'est encore une occasion perdue d'analyser les effets délétères des dernières réformes fiscales.

Certes, il nous faut apprécier le changement de ton par rapport à l'exercice équivalent présenté l'an dernier qui, ainsi que nous l'avions alors écrit, défendait la déstructuration des politiques publiques incarnée par la RGPP et les suppressions massives d'emploi. Entre temps, si les échéances politiques de l'année 2012 ont indéniablement conduit à des évolutions, certains outils, tels que le Projet d'Action Stratégique de l'Etat (PASE), demeurent. De plus, nous ne pouvons que faire part de notre inquiétude quant au projet annoncé de Modernisation de l'Action Publique (MAP) dont la philosophie semble proche d'une RGPP bis.

Aussi, par cette déclaration, la CGT réitère sa demande exprimée l'année dernière et s'appuyant sur une préconisation de novembre 2011 du Conseil Economique Social et Environnemental de suspendre les réorganisations des services de l'état en région, le temps d'évaluer leurs effets et de les réorienter pour une meilleure satisfaction des besoins des populations.



**Intervention
de
Guy
JOURDEN**

L'an dernier, dans sa présentation du budget primitif 2012, le président de la Région s'inquiétait de la focalisation des plans engagés en Europe et en France sur *"la seule question de la résorption de la dette, au détriment de toute capacité à relancer l'économie et du risque que des politiques convergentes de rigueur ne conduisent à résoudre la crise comme les saignées et les purges soignaient les malades au siècle de Molière"*.

Il pointait également le manque de ressources de la Région du à une politique nationale de restrictions budgétaires sur la part essentielle de ses recettes que sont les

dotations de l'Etat et dénonçait les effets de la réforme fiscale et de la suppression de la taxe professionnelle qui retiraient à la Région l'essentiel de son autonomie fiscale.

Il condamnait les désengagements successifs de l'Etat qui laissaient les collectivités territoriales exsangues alors qu'elles devaient assurer bon nombre de services qui leur avaient été transférés sans moyens adaptés. Il dénonçait le déficit structurel annuel de 36 M€ (210 M€ cumulés depuis 2005) de la non compensation par l'Etat des charges réelles de la décentralisation.

Cette description correspondait bien aux conséquences douloureuses pour les salariés et les citoyens de la politique d'austérité menée par le gouvernement précédent.

Nous considérons qu'un changement **maintenant** au niveau national les mêmes solutions pesant sur la rémunération du travail, la consommation et les budgets des collectivités territoriales, sans remise en cause de la répartition des richesses produites par le travail, ne servira qu'à enfoncer encore plus les salariés et la population dans une crise systémique dont ils ne sont pas responsables.

Nous sommes donc étonnés, en parcourant le document régional sur le budget primitif 2013, que les critiques antérieures portant sur la réforme de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat se soient transformées en une acceptation d'une *"contribution accrue de la Région à l'effort de réduction des déficits publics"* (page 10) et un simple constat de la très faible dynamique des nouvelles ressources de la Contribution Economique Territoriale créée suite à la suppression de la Taxe Professionnelle. Au gel des dotations de l'Etat versées en 2013 succéderait une baisse annoncée hors inflation de 1,5 % en 2014 et 2015.

En fait, nous sommes bien loin du changement annoncé mais plutôt dans une continuité des logiques économiques antérieures. La question de l'évolution des recettes de fonctionnement reste entière et se posera encore plus fortement dans l'hypothèse d'un acte 3 de la décentralisation qui changerait fondamentalement les équilibres des finances publiques.

La CGT le dit depuis longtemps dans cette enceinte : si la Région ne lutte pas pour une modification profonde de l'articulation financière entre Etat, Collectivités locales et acteurs socioéconomiques, l'institution régionale ira dans une impasse financière et sociale.

Il est évident que l'on ne s'en sortira pas sans une réforme globale de la fiscalité qui aille dans le sens de la justice sociale et qui donne des marges de manœuvre aux collectivités locales.

A juste raison le projet d'avis du CESER approuve l'augmentation de 7% du Budget Primitif total et de 13% des investissements qui confirme la volonté de la Région exprimée dans les Orientations Budgétaires de lancer de grands investissements structurants comme Bretagne Grande Vitesse, le Très Haut Débit pour tous et l'aménagement du Port de Brest, tout en maintenant ses dépenses d'intervention.

Mais cette approbation, bien timide, est assortie comme à l'habitude de mises en garde sur les charges de fonctionnement d'intervention.

Ce projet d'avis reste donc pour l'essentiel dans une ap-

proche et un cadre purement comptables et ne répond pas à la mission de notre institution qui? comme deuxième assemblée régionale? devrait produire une analyse pertinente des enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels est confrontée la Région dans l'élaboration de son budget.

Pour répondre aux besoins de la population bretonne et aider au développement social et économique? nous devrions donner aux élus la vision de la société civile et formuler des préconisations pragmatiques et utiles à l'action politique du Conseil Régional.

Nous ne partageons pas la résignation et le pessimisme qui s'exprime dans la partie de l'avis qui annonce "une nouvelle ère" qui reste peu explicitée. A l'heure où le FMI s'interroge sur ses calculs en matière de réduction des déficits nous pensons que l'investissement public? avec emprunt sur le long terme pour les infrastructures? crée les emplois d'aujourd'hui et sera, pour l'avenir, créateur de richesses en Bretagne.

Mais tout cela ne sera réalisable qu'à la condition que la question des recettes soit posée.

C'est pourquoi le groupe CGT au CESER dépose un amendement au projet d'avis qui nous est proposé aujourd'hui.

Le CESER souhaite que la Région et l'Etat fassent un bilan des surcoûts non-compensés de l'Acte II de la décentralisation et que le solde soit versé à la collectivité régionale.

De plus, le CESER estime que le gel des dotations de l'Etat n'est pas une solution durable au regard des besoins de la Région et propose que soit initiée une réflexion concertée sur la fiscalité locale.

CGT tient à rappeler qu'elle avait ici même, lors de l'examen de la convention TER 2007/2013, déjà pointé les difficultés prévisibles avec la forte croissance des usagers du rail. Cette forte progression est positive à tous points de vue et résulte des choix opérés par la Région Bretagne que nous continuons bien évidemment de saluer. Ces difficultés devraient être en partie résorbées dès 2014 avec l'arrivée des nouvelles rames de TER à capacité doublée, mais c'est sans attendre que des mesures doivent être prises.

Si les 17 rames à grande capacité attendues entre 2014 et 2017 vont contribuer à une meilleure offre de transport, le doublement prévu de la fréquentation du rail en 2020 doit, d'ores et déjà, alerter et de nouveaux moyens doivent être recherchés pour répondre aux besoins de la population bretonne dans le cadre d'un service public de qualité.

Pour la CGT, les tensions créées du fait de cette forte augmentation ne peuvent justifier le passage aux dessertes routières. La CGT sera vigilante sur ce point.

Autre sujet, l'actuelle convention TER Région/SNCF va être prolongée. La CGT souhaite que le CESER soit informé du contenu de l'avenant.

Celui-ci pourrait déjà intégrer les projets d'actions du SRCAE concernant le transport des personnes avec le recours aux modes les plus économes en énergie et respectueux de l'environnement. Dans le programme 513, les propos concernant la desserte St Malo/St Brieuc de fin de semaine et la desserte Auray/Quiberon qui tendraient à privilégier le rail vont dans ce sens. C'est à souligner



**Intervention
de
Françoise
LE LOARER**

Sur le programme 511, nous soutenons l'avis du CESER et notamment les remarques concernant les conditions de transport de plus en plus tendues sur certains trains. La



**Intervention
de
Gaëlle
URVOAS**

Nombre de programmes de cette mission font état de la consultation des entreprises. Nous regrettons que cela se fasse uniquement par l'intermédiaire de leurs dirigeants. Les salariés et leurs représentants élus sont les forces vives de l'entreprise. La politique régionale, en mettant les salariés au cœur de ses préoccupations et de ses orienta-

tions peut contribuer à faire évoluer l'image de ceux-ci. Il est plus que temps de passer d'une logique trop souvent entendue où les salariés seraient un coût pour l'entreprise, comme les machines, à celle infiniment plus moderne où ils tiennent le rôle de moteur de l'entreprise et de l'économie régionale.

Pour la CGT, les aides aux entreprises privées, que ce soit pour soutenir les travaux de recherche, l'organisation ou les investissements, devraient passer par la prise en compte des propositions issues de l'avis motivé des institutions représentatives du personnel sur les projets qui peuvent en bénéficier. De nombreux exemples montrent que nombre de catastrophes auraient été évitées si les avis des représentants des salariés avaient été pris en compte.

L'avis du CESER ne reprend pas cette proposition faite en commission. Cela explique pourquoi la CGT a choisi l'abstention sur l'avis sur le programme 224 - Accompagnement des emplois durables et de la qualité par la compétitivité des entreprises.

La région entend développer les outils de la démocratie sociale. Nous ne pouvons qu'être d'accord. De ce fait nous souhaitons vivement que nos propositions concrètes, avancées notamment dans la commission économique du CESER ou à Bretagne Développement Innovation, soient mieux considérées et mieux prises en compte.

Dans le programme 220, la région met en évidence la problématique des entreprises dont les dirigeants vont partir d'ici 2020. Nous estimons que l'amélioration du dialogue social, des conditions de travail dans les entreprises ou dans les groupements d'entreprises et le développement de formations qualifiantes sont d'efficaces moyens pour détecter et encourager de futurs dirigeants. Bien entendu, ces formations doivent s'accompagner d'une légitime reconnaissance salariale.

Nous avons déjà fait plusieurs interventions concernant le programme Megalis. La CGT souhaite, comme cela a été évoqué en commission économique, que le CESER organise une journée Théma pour faire un point d'étape sur ce grand projet structurant qui doit avoir, des retombées économiques régionales en terme d'emplois locaux tant pour sa construction que pour sa maintenance.

En effet, s'assurer d'une couverture complète du territoire en très haut débit nécessite suivi et prévisions tout au long du déploiement du réseau. De plus, nous appelons à la vigilance quant aux conditions d'emploi des salariés qui contribuent à la création de ce réseau. Ils doivent être en nombre suffisant, ne pas subir de la sous-traitance en cascade et bénéficier d'une pérennité de l'emploi, gage de la qualité du réseau et du maintien de cette qualité dans le temps. Ce n'est pas le cas aujourd'hui car l'opérateur historique pratique le dumping social au détriment des entreprises sous-traitantes locales et la région y participe, sans doute sans le savoir, au travers de la formation professionnelle.

L'impact sur la GPEC territoriale du déploiement du nouveau réseau très haut débit dans les années futures pourrait également être détaillé utilement lors de cette journée.

Budget primitif 2013

Mission III

Pour une formation de qualité



**Intervention
De Thierry
LENEVEU
pour la CGT,
CGT-FO et FSU**

Comme le Conseil Régional, nous faisons le constat de l'accélération de la dégradation de l'emploi sur la Bretagne, avec une proportion de chômage qui a augmenté de 13.4 % en un an sur la région, pour atteindre, fin octobre, 221 526 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C.

Dans ces conditions le Conseil Régional de Bretagne ne doit pas se contenter d'intentions, mais investir les moyens nécessaires pour inverser la tendance actuelle. La formation est un des moyens fondamentaux du retour à l'emploi, tout comme un acteur incontournable d'une politique de formation continue des salariés notamment dans le cadre des GPEC en général. C'est pourquoi nous pensons que le budget de la mission 3, identique à celui de 2012, risque de ne pas être à la hauteur des besoins de 2013.

Nous continuons également à penser que la réponse de la formation des demandeurs d'emplois passe par un véritable service public de la formation financé, non pas sur un engagement client fournisseur avec les appels d'offres, mais sur une véritable délégation, auprès des opérateurs historiques et reconnus du service public de la formation continue tels les Greta, le Cnam, les universités, les CFPPA, les CREPS et, bien entendu, l'AFPA. Cette dernière qui depuis plus de 60 ans a formé 1 travailleur sur 8, avec un taux de retour à l'emploi de plus de 70%.

D'ailleurs, nous souhaiterions un audit sur les effets des appels d'offre qui -nous le rappelons une fois encore- est incompatible avec l'exigence de continuité du service rendu, car ils interdisent toute pérennité, toute durabilité, et toute continuité d'un véritable service d'intérêt général.

L'actualité nous amène à évoquer ici la situation de l'AFPA. En effet, dans une déclaration le 14 janvier à Caen, le premier ministre Jean Marc Ayrault a affirmé le soutien du gouvernement à l'AFPA. Il a souligné le « véritable service d'intérêt général » qu'elle rendait et annoncé un certain

nombre de mesures pour accompagner le plan de refondation mis en place par son président.

Il a également précisé, que l'état n'était pas le seul acteur de cette refondation. Les régions, notamment dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation vont voir leurs compétences, en matière de formation professionnelle, se renforcer. Dans ce cadre il a indiqué, je cite « j'attends donc qu'elles s'investissent plus avant dans la refondation de l'AFPA ».

Nous aussi, nous attendons également des signes de sécurisation de l'AFPA en région Bretagne. Or, dans le budget 2013, et notamment dans le cadre de la mission 312, il n'en est nullement fait état. Aussi nous vous posons la

question. Qu'envisage d'entreprendre en 2013, le Conseil Régional, pour la sécurisation de l'AFPA en Bretagne ?

Au-delà de l'AFPA, c'est bien la pérennité d'un service public de formation dont il est question. En ce sens nous rappelons que nous nous sommes toujours opposés à considérer la formation des demandeurs d'emploi, comme une valeur marchande soumise aux seules lois du marché.

Nous souhaitons, qu'en accord avec les orientations et la volonté gouvernementale, la région maintienne en Bretagne un haut niveau d'activité de service public en réponse aux besoins qui en 2013 seront importants.

CESER • BREVES DU CESER • BREVES DU CESER • BREVES DU



Création d'un groupe de travail des CESER de la façade atlantique sur les enjeux du foncier

Depuis plusieurs années, les études menées par les différents CESER de la façade atlantique mettent en évidence que le foncier est au cœur des politiques d'aménagement du territoire.

Les régions, Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charente, sont l'objet d'une forte attractivité de leur territoire que traduisent les progressions de leur population depuis 1999.

Cette forte concentration de population et les activités qu'elle engendre, impactent fortement les politiques d'aménagement, de mobilité, de répartition géographique et de préservation de l'environnement.

Dans ces conditions, la maîtrise foncière constitue un enjeu majeur d'aménagement de nos territoires. Les politiques d'aménagement se sont bien souvent contentées d'accompagner des opportunités que leur permettaient les marchés de l'immobilier.

Le coût du logement, les politiques locales d'aménagement ont relégué une grande partie des populations les plus modestes, dans des quartiers, des communes de plus en plus éloignés des villes centres. Sur la façade atlantique, cette situation est encore aggravée du fait de la zone littorale.

Ne disposant pas de transports collectifs, de plus en plus de salariés sont désormais contraints de faire, par leurs propres moyens, des dizaines de kilomètres pour se rendre à leur travail ou pour accéder aux services. Dans les territoires à forte saisonnalité, cette tendance touche plus fortement encore des populations qui

ont la particularité d'être précaires.

En plus des inégalités sociales, cette zone littorale rencontre également des inégalités intergénérationnelles importantes, du fait du vieillissement constaté des populations et du repli de la jeunesse vers des territoires plus attractifs financièrement.

Sur cette zone, les modifications climatiques, les contraintes réglementaires et environnementales vont fortement impacter la pression foncière, et les collectivités vont devoir mettre en œuvre des mesures appropriées.

Le groupe de travail mis en place en septembre, avec Jean-Edmond Coatrieux, rapporteur et membre CGT de Bretagne, est composé de 6 membres représentant l'ensemble des collèges de chaque CESER de la façade atlantique. Il permet d'articuler la réflexion du groupe avec les échanges d'expériences et les travaux en cours dans chaque CESER.

Pour cette étude qui devrait s'achever fin mai 2013 le cahier des charges a fixé 5 objectifs :

- Appréhender, dans ses caractéristiques principales, la pression foncière résultant de la concentration des populations et activités sur le littoral atlantique.
- Dresser un panorama des outils généraux de maîtrise foncière à la disposition de l'action publique et de leur utilisation.
- Evaluer la pertinence des outils existants et leur cohérence dans quelques cas précis tels que des sites communs à deux régions.
- A partir de l'identification de bonnes pratiques, conclure sur des points clés à prendre en compte dans la mise en œuvre et la mise en cohérence des outils de maîtrise foncière.
- Anticiper les évolutions réglementaires attendues, tant de l'Union Européenne, que des nouvelles règles en matière de PPRI, PPRN et des évolutions attendues de la prochaine étape de décentralisation.

La mise en place de groupes de travail entre plusieurs CESER renforce la nécessaire coordination CGT entre régions. Au-delà, ce qui nous est posé, c'est la capacité de construire des réflexions communes, à partir de thématiques comme celle-ci et plus largement sur des problématiques auxquelles nous sommes les uns et les autres confrontés. Cette démarche devrait nous aider à donner de la cohérence à nos interventions et prise en compte dans l'activité de nos comités régionaux.





Filière des énergies marines + filière de déconstruction des navires : deux nouveaux axes de développement de l'économie maritime en Bretagne

En 2009, dans un rapport de sa section "mer littoral" intitulé : **"Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !"**, le CESER de Bretagne avait identifié les enjeux énergétiques, économiques et industriels, de R&D et d'innovation liés à cette filière naissante.

La CGT, pour sa part, a contribué ces dernières années à faire ressortir l'importance de la dimension industrielle du développement des énergies marines en organisant plusieurs réunions et en éditant une plaquette de 6 pages sur le sujet.

Les évolutions importantes, notamment l'entrée des énergies marines dans le bouquet énergétique européen avec, en France, un objectif de 6000 MW pour 2020 (1000 MW inscrits dans le Pacte Electrique Breton) et la naissance d'une filière industrielle de l'éolien offshore posé, ont conduit le CESER de Bretagne à produire une seconde étude axée sur l'enjeu industriel des EMR : **"Des énergies marines en Bretagne : concrétisons la filière !"**

Pour la CGT cette nouvelle activité doit être créatrice de richesses et d'emplois locaux.

Les consortiums d'énergéticiens et d'industriels retenus dans l'appel d'offre national doivent recourir au maximum aux compétences régionales pour la construction des pièces des turbines, des pièces de transition, les études de terrain, les études d'impact, la construction des navires de pose et de maintenance des parcs, la fabrication des embases (jacket métallique, monopieu...), des sous-stations électriques offshore, l'assemblage des éoliennes, l'installation et la maintenance du Parc de St Brieuc (140 emplois sur 20 ans).

La CGT s'inquiète de la pérennité des emplois dans cette nouvelle filière industrielle car le nombre de parc d'éoliennes offshore posées sera limité en France.

Seul le développement rapide des autres technologies de récupération des énergies marines : hydrolien (courant du Fromveur Ouessant), éolien offshore flottant, énergie des vagues pourrait assurer une continuité d'activité.

Pour la Bretagne, ce serait également une véritable transition énergétique car le potentiel hors éolien posé (1GW) est aujourd'hui estimé à 3,5 GW soit 50% de la consommation électrique régionale actuelle.

L'investissement régional de 135 millions d'euros, prévu dans l'aménagement du port de Brest et la création d'un polder dédié aux énergies marines, devrait selon nous être accompagné d'un engagement ferme des industriels qui se déclarent aujourd'hui intéressés par ces infrastructures pour la construction d'embases d'éoliennes offshore posées, d'éoliennes flottantes ou d'hydroliennes.

La CGT partage les grandes préconisations de l'étude du CESER et notamment celle portant sur le maintien d'un dialogue permanent pour l'appropriation collective des enjeux du développement des énergies marines.

Elle porte les attentes et les revendications des salariés au sein du CESER et de la Conférence régionale de la mer et du littoral sur ce sujet mais également sur la nécessité de créer la filière industrielle française de déconstruction des navires en fin

de vie, y compris pour les navires de plaisance, **conformément à l'engagement N°9 du Grenelle de la mer** (juillet 2009).

L'organisation à Rennes en avril 2011 d'Assises Nationales sur la déconstruction des navires en fin de vie avec la participation de Bernard Thibault et de Jean Yves Le Drian Président de Région aujourd'hui Ministre de la Défense avait démontré les potentialités des salariés à faire émerger un projet industriel. L'engagement d'effectuer une étude de faisabilité en Bretagne et particulièrement sur Brest n'a pas encore, à ce jour, permis d'aboutir à un projet concret.

Les freins sont nombreux alors que tout devrait être fait pour favoriser une offre locale de démantèlement répondant à des objectifs de développement durable.

La Marine Nationale détient une des clés essentielles à savoir, la matière première avec les bateaux gris" et le site qui pourrait les accueillir au sein de l'arsenal de Brest.

Le comble serait que, comme le porte-avion "Clémenceau", le porte-hélicoptères "La Jeanne d'Arc" soit confié aux Anglais pour son démantèlement !

La CGT porte la question du développement industriel et de l'emploi de qualité pour ces nouvelles filières mais au delà pour l'ensemble des secteurs **de l'économie maritime en Bretagne** qui seront l'objet de la prochaine étude de la section mer du CESER.

C'est notre Camarade Guy Jourden, membre de la délégation C.G.T. qui a été désigné co-rapporteur de cette étude.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

1. A partir du site du C.R.B. www.cgt-bretagne.fr

2. À partir du site du Conseil Régional <http://www.bretagne.fr> puis La Région puis Le CESER puis Avis